

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

AR Prefecture
046-214601767-20220920-20220964-DE
Reçu le 21/09/2022
Publié le 21/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du LOT
Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 21 Septembre 2022

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 12
Votants 12
Absent 0
Date de la convocation :
14 Septembre 2022

Date d'affichage :
14 Septembre 2022

OBJET :

Délibération N° 2022-09-64

Classement de la commune en zone sinistrée pour la sécheresse

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture
Le 21 Septembre 2022
Et publication ou notification
Du 22 Septembre 2022

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



Coldefy

L'an deux mille vingt-deux le 21 Septembre à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa – Gallineau Sébastien – Grimal Béatrice – Martinez Dimitri – Mas Cédric - Mejecaze Jean Paul – Mézy Amandine – Serrau Martial – Soulier Bruno – Verbiguie Laurie -

Secrétaire de séance : Mas Cédric

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a souffert de la sécheresse cette année. Les agriculteurs sont en grande difficulté. Certains administrés ont des dégâts sur leurs maisons (fissures...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le classement de la commune en zone sinistrée pour la sécheresse et charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus
Pour copie conforme



Le Maire
Jacques COLDEFY